

ANNEE 2017

DELIBERATION N°

**20170014**

SEANCE PUBLIQUE DU 5 AVRIL 2017

Date de convocation : 30 mars 2017

Date d'affichage :

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents :

Nombre de votants :

Vote :

Pour :

L'an deux mille dix-sept, le 5 avril à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 30 mars 2017, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents :

Absent(s) excusé(s) :

Secrétaire de séance :

**Objet : Compte Administratif 2016  
~ budget général ~**

Le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin 2017 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire.

Le Compte Administratif dont les dépenses et recettes s'inscrivent dans les prévisions du budget se résume par section comme suit :

	Mandats émis en 2016	Titres émis en 2016	Reprise des antérieurs	Résultat 2016
<b>Fonctionnement</b>	1 525 746.10€	1 621 785.70€	285 066.94€	381 106.54€
<b>Investissement</b>	1 359 700.15€	2 950 911.11€	-885 257.78€	705 953.18€
<b>Restes à réaliser</b>	370 786.96€	14 520.00€	0.00€	-356 266.96€
<b>Total du budget</b>	3 256 233.21€	4 587 216.81€	-600 190.84€	730 792.76€

Le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 381 106.54€  
- un déficit de financement de : 705 953.18€  
- un résultat brut de clôture de : 1 087 059.72€  
- des restes à réaliser à hauteur de : -356 266.96€  
- un résultat net de clôture de : 730 792.76€

**APRES** avoir entendu l'exposé du Président,

**APRES** en avoir délibéré,

**Le CONSEIL MUNICIPAL,**

**APPROUVE** le Compte Administratif du budget général  
dressé par Monsieur le Maire.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
**Paul BAUDRY.**

Transmis à Mme la Sous-Préfète de Bayonne,  
Publié et rendu exécutoire le :

